



# PLAN STRATEGIQUE DE DEPLACEMENT SUR LE TERRITOIRE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE

Propositions

Avril 2007





# La charte du PNR de Camargue

*Eau, chevaux, vélos, oiseaux, roseaux : la Camargue*

# Rappel du contexte

La charte du Parc Naturel Régional de Camargue (PNRC) a été validée par décret le 18 février 1998.

Elle a pour objectifs :

- La protection et la gestion du littoral par une maîtrise des flux touristiques (essentiellement sur Piémanson et Beauduc).
- L'amélioration qualitative des paysages. Le PNRC se concentrera sur :
  - ✓ Les itinéraires d'entrée du parc et sur la qualité de leur traitement,
  - ✓ Les seuils d'entrée et leur mise en valeur,
  - ✓ Les zones d'approches.
- La requalification paysagère des entrées et traversées des hameaux.
- L'élaboration d'une charte graphique pour la signalétique routière du PNRC.
- L'harmonisation et la mise en place d'une signalétique touristique et pédagogique.

# Maîtrise et structuration du tourisme

Les principaux objectifs du PNRC en matière de tourisme :

- **Préserver les espaces naturels ou paysagers fragiles de toute pénétration touristique massive.**
- **Promouvoir un tourisme lié à l'itinérance et la randonnée, limitant ainsi les possibilités à quelques circuits.**
- **Eviter toute concentration du tourisme (hébergements, infrastructures lourdes) à l'exception de 2 pôles : les Saintes Maries de la Mer et Salin de Giraud.**
- **Permettre à la population de bénéficier des retombées économiques du tourisme.**
- **Favoriser la réhabilitation des bâtiments anciens de préférence aux constructions neuves.**
- **Empêcher toutes les pratiques touristiques nuisibles à l'environnement et aux paysages :**
  - ✓ **Le camping sauvage,**
  - ✓ **L'usage des véhicules à moteur dans les zones sensibles,**
  - ✓ **Le survol aérien à basse altitude du Parc,**
  - ✓ **Le stationnement des campings cars la nuit,**
  - ✓ **La pratique du scooter des mer**
  - ✓ **Les pratiques engendrant une pollution sonore ou visuelle**

# Le schéma de voirie

Il sera élaboré dans le cadre d'un plan global de circulation des véhicules à moteur dans un délai de 3 ans à compter de l'adoption de la charte par décret.

Dans la charte, les principes énoncés sont les suivants :

- Le réseau routier sera constitué, dans une perspective de gestion cohérente du territoire, par :
  - ✓ Une traversée du territoire du parc (RN 572),
  - ✓ Quatre dessertes intérieures (RD 570, RD 36, RD 37, liaison RD570-Sylvaréal)
  - ✓ Un réseau de voies communales dont le caractère local est à conserver.
  
- Le trafic poids lourds transportant des matières toxiques dangereuses devra être interdit. Dans ce sens, des arrêtés ont été pris par les Conseils Généraux des Bouches du Rhône et du Gard afin d'interdire leur circulation dans le périmètre du Parc Naturel Régional de Camargue, à l'exception des dessertes locales.
  
- La conception des infrastructures routières devra être étudiée uniquement pour la desserte locale et non pour le trafic de transit.
  
- Les voies devront être repensées pour répondre à des exigences de sécurité, de confort et paysagères.



# Le réseau routier

*Eau, chevaux, vélos, oiseaux, roseaux : la Camargue*

# Le réseau routier

**ENJEU : UNE CIRCULATION AUTOMOBILE APAISEE ET UN RESEAU DE VOIRIE ADAPTE**

**OBJECTIFS :**

- 1. Hiérarchisation du réseau de voirie et spécialisation de l'usage des voies.**
- 2. Sécurisation des voies de communication et des carrefours en fonction des usages.**

# Objectif 1 : Hiérarchisation du réseau routier

Hiérarchisation de la voirie				
Catégorie de voie	Quels axes ?	Quel rôle ?	Quel trafic ?	Quel niveau d'équipement à projeter ?
<b>Voies Primaires : assurer les liaisons avec l'extérieur</b>	RD 570	Lier Arles aux Saintes Maries de la Mer et au PNR de Camargue	Un trafic compris entre 6 000 et 13 000 véh/jour selon la section. Des hyper pointes estivales pouvant atteindre <b>27 000 véh/jour</b>	Sécurisation de l'axe et des carrefours RD37/RD570, Château d'Avignon, Parc Ornithologique et entrée de ville des Saintes Maries de la Mer.
	RD 36	Lier Arles à Salin de Giraud et au PNRC	2 580 véh/jour	Traitement de la traversée du Sambuc et de Salin de Giraud.
	RD35	Lier Arles à Port Saint Louis du Rhône, au PNRC et au bac de Barcarin	2 500 véh/jour	Renforcement de la sécurisation de la traversée de Mas Thibert.
	RD38c	Lier Arles, les Saintes Maries de la Mer et le PNR à Saint Gilles et au delà	4 680 véh/jour	Sécurisation de l'axe pour réduire les vitesses : géométrie et signalisation horizontale

# Objectif 1 : Hiérarchisation du réseau routier

Hiérarchisation de la voirie				
Catégorie de voie	Quels axes ?	Quel rôle ?	Quel trafic ?	Quel niveau d'équipement projeter ?
<b>Voies secondaires : voiries de desserte interne du parc à usage limité.</b>	RD 37	Liaison Est-Ouest à l'intérieur du PNRC (Salin de Giraud – Saintes Maries de la Mer)	1 415 véh/jour	Sécurisation du tronçon et de points particuliers et limitation du trafic automobile à l'usage interne.
	RD 38	Liaison entre les Saintes Maries de la Mer et les équipements touristiques situés à l'Ouest de la commune ainsi que les rives du Petit Rhône.	2435 véh/jour	Sécurisation de points particuliers et limitation du trafic automobile à l'usage interne.
	RD 85a	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Liaison entre les Saintes Maries de la Mer, le hameau de Pioch Badet et le PNRC</li> <li>➤ Desserte des équipements touristiques.</li> </ul>	2 250 véh/jour	Traitement sécuritaire de l'axe et limitation du trafic automobile à l'usage interne.
	RD36d	Liaison Salin de Giraud et la plage de Piémanson	1700 véh/jour	Aménagements qualitatifs et traitement de points particuliers et limitation du trafic automobile à l'usage interne.
<b>Voies tertiaires : desserte des hameaux et riverains</b>	RD 36c	Liaison riveraine et desserte du PNRC	680 véh/jour	Usage très restreint avec vitesse limitée.
	RD 36b	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Liaison RD37-RD36</li> <li>➤ Desserte riveraine de Gageron et Villeneuve notamment</li> </ul>	740 véh/jour	Usage très restreint avec vitesse limitée. Traitements sécuritaires de points particuliers
	RD38a/ RD38b/ RD85	Liaisons riveraines	Trafic < à 900 véh/Jour	Usage très restreint avec vitesse limitée.

# Caractéristiques des voies au regard de la hiérarchisation

Type de voies	Vitesse autorisée	Largeur de la voie	Aménagements cyclables
<b>Voirie primaire</b>	90 Km/h*	7m	Pistes cyclables
<b>Voirie secondaire</b>	70 Km/h	6m	Voies partagées ou bandes cyclables
<b>Voirie tertiaire</b>	50 Km/h	5.50m	Voies partagées

\* : vitesse limitée à 70Km/h sur la RD 570 entre Pioch Badet et les Saintes Maries de la Mer

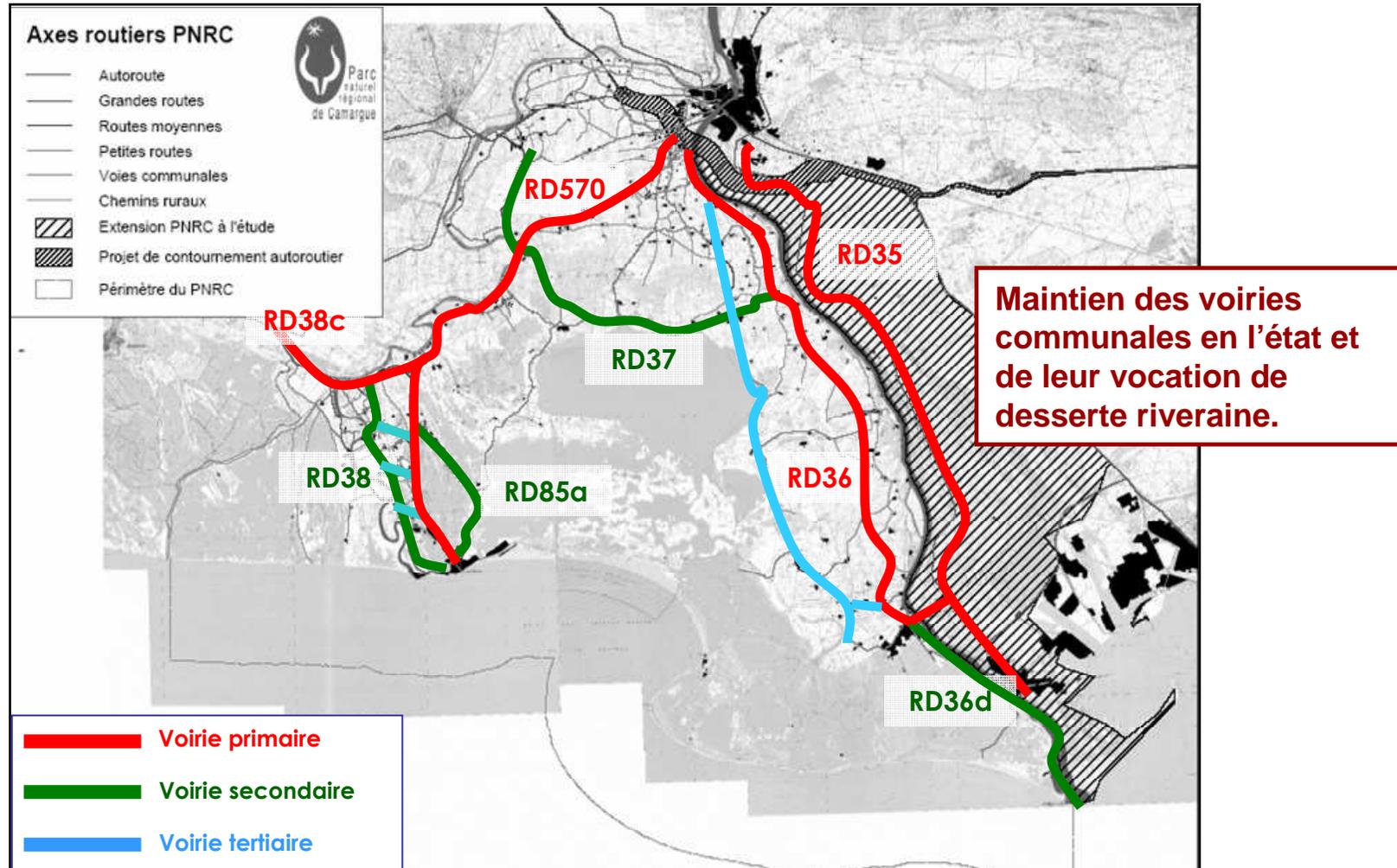


**Développer une charte d'aménagement de traversée des hameaux : marquage des entrées, maîtrise des vitesses, traitement qualitatif de la voie (ex : le Sambuc), aménagements piétons et PMR,....**



**Développer une charte d'aménagement des sites touristiques (observatoire, point de vue, ..) : aménagement paysager des parkings, traitement des abords et des approches, jalonnement touristique, charte graphique, aménagements piétons et PMR ...**

# Objectif 1 : Hiérarchisation du réseau routier



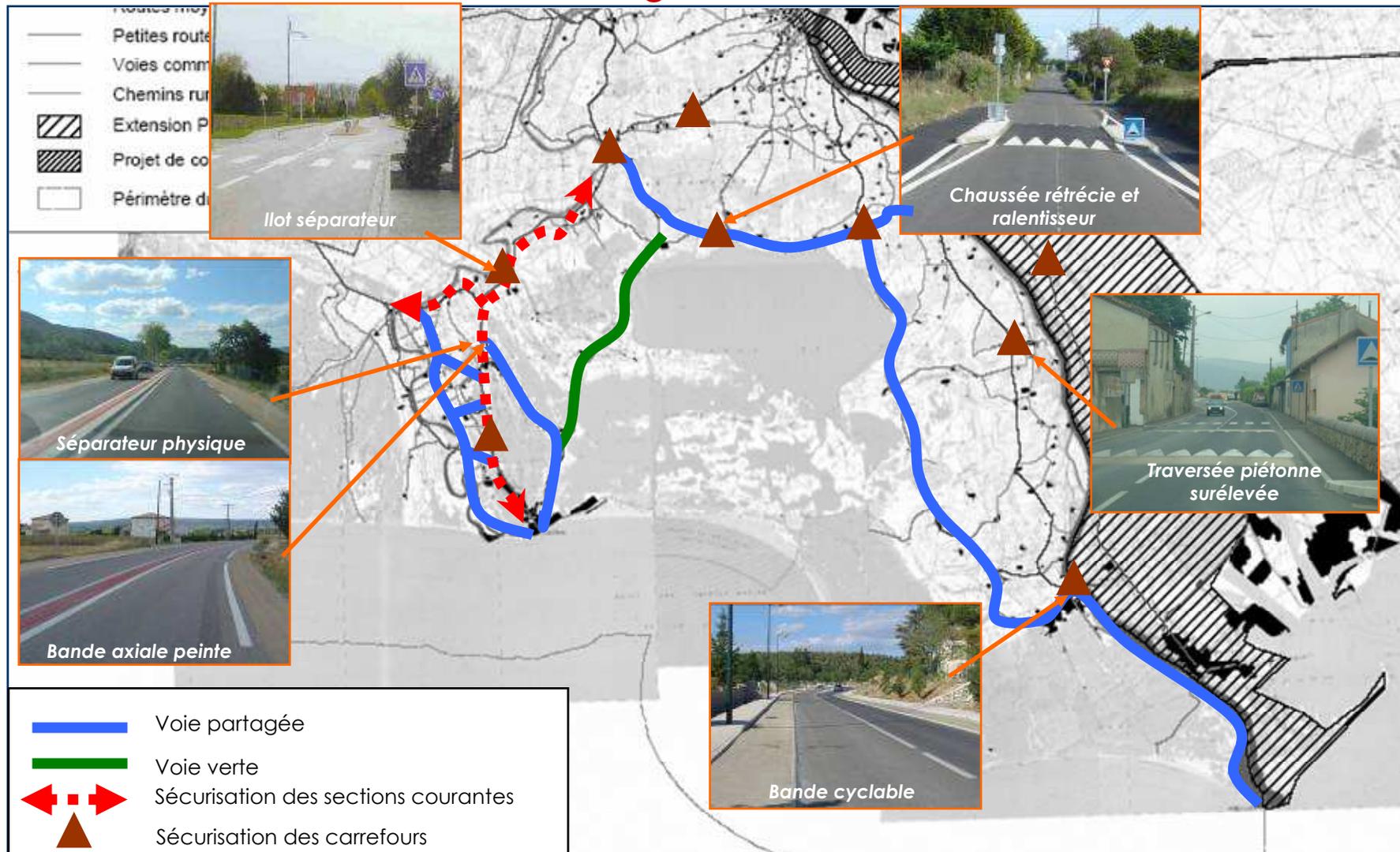
# Objectif 2 : Sécurisation des voies de circulation

## Quelles priorités d'aménagement sur le réseau routier ?

Actions	Equipements et nature
<b>Sécuriser les points « noirs »</b>	Les points d'échanges qui doivent faire l'objet d'une attention particulière : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Carrefour RD 570- RD37</li> <li>2. Accès au Château d'Avignon et au parc ornithologique</li> <li>3. Desserte du domaine de Méjanes</li> <li>4. Carrefour RD37-RD36b</li> <li>5. Accès à l'observatoire sur la RD37</li> </ol>
<b>Traversées urbaines à pacifier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le Sambuc (RD36)</li> <li>➤ Salin de Giraud (RD36)</li> <li>➤ Mas Thibert (RD35)</li> <li>➤ Entrée de ville des Saintes Maries de la Mer</li> </ul>
<b>Traitement des centres urbains en « zone 30 »</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mas Thibert</li> <li>➤ Salin de Giraud</li> <li>➤ Saintes Maries de la Mer</li> </ul>
<b>Spécialisation de l'usage des voies</b>	Chemin des cinq gorges et route de Beauduc : voies réservées aux piétons, cyclistes, cavaliers.
<b>Renforcement de la cohabitation</b>	Inscription dans le réseau « partageons la route » de la RD36d, RD38a, RD38b, RD85
<b>Projets du Conseil Général</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Traitement de la traversée du carrefour principal de Sambuc</li> <li>➤ Traitement de la traversée de Salin de Giraud par l'intermédiaire de plateaux surélevés</li> </ul>

# Objectif 2 : Sécurisation des voies de circulation

## Les aménagements à réaliser





# Les transports collectifs

*Eau, chevaux, vélos, oiseaux, roseaux : la Camargue*

# Les transports collectifs

**ENJEU :**

**LES TRANSPORTS COLLECTIFS : UN MODE DE DEPLACEMENT SUR, ADAPTE AUX CAMARGUAIS ET AU SERVICE DES VISITEURS**

**OBJECTIFS :**

- 1. Rendre le territoire accessible en transport collectif pour les habitants et les visiteurs**
- 2. Renforcer la sécurité notamment des points d'arrêt**

# Les transports collectifs (TC)

## Les actions à réaliser :

- Définir un vrai schéma de desserte en transport collectif du territoire,
- Développer un service de transport à la demande dans le territoire du PNR de Camargue pour lutter contre l'isolement des populations,
- Améliorer l'information sur le réseau TC existant,
- Renforcer l'offre TC en période estivale notamment entre Salin de Giraud et la plage de Piémanson par la mise en place de navettes bus,
- Créer des itinéraires touristiques TC (navette ou „petit train électrique“) desservant les pôles les plus visités du territoire,
- Créer des parcs relais desservis en TC vers les zones touristiques,
- Créer des parcs de stationnement pour les cars touristiques,
- Offrir la possibilité d'embarquer les vélos dans les cars,
- Assurer la matérialisation et la sécurisation des points d'arrêt.
- Rendre accessible les transports collectifs aux Personnes à Mobilité Réduite.

# Le transport à la demande (TAD)

Le TAD est perçu comme :

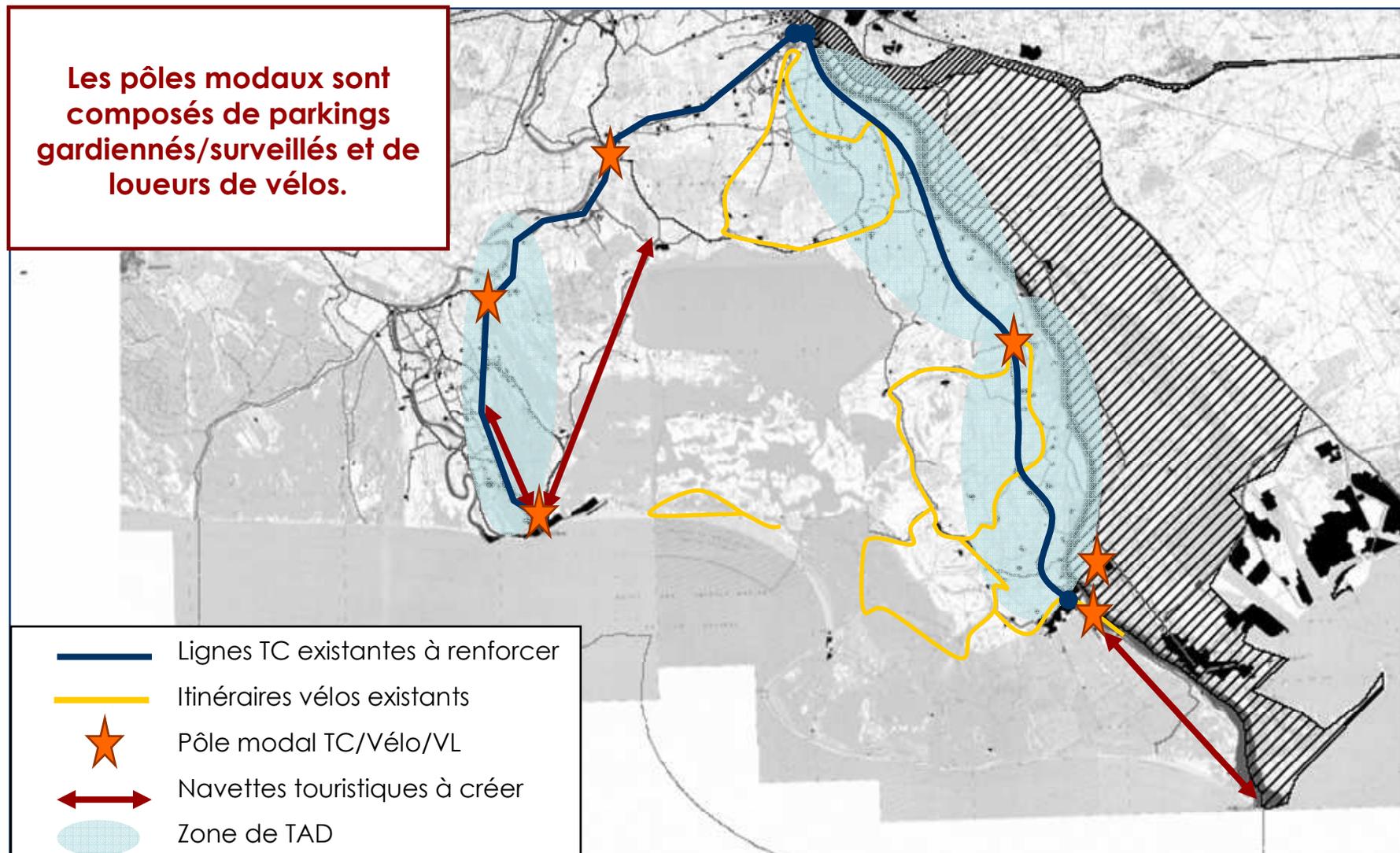
- Un service complémentaire aux services réguliers,
- Une nouvelle offre dans une logique interne et de proximité,
- Un service de rabattement sur les axes de transport existant.

Il permet d'assurer des dessertes dans des secteurs non couverts par le réseau de transport collectif actuel et de lutter contre l'isolement des populations.

C'est un service ouvert à tous permettant d'effectuer, suivant un système de réservation téléphonique, un déplacement de point à point sur un itinéraire préétabli. Le trajet doit être réservé au minimum 1h à l'avance.

Une grande communication (diffusion de plaquettes, site internet, affiches,...) doit nécessairement accompagner ce projet pour le faire connaître et le rendre attractif.

# Les transports collectifs



# L'intermodalité en marche

**OBJECTIF : Limiter l'usage systématique de la voiture dans le périmètre du PNRC**

**LES ACTIONS, LES PISTES :**

➤ **Mise en place d'une tarification combinant les cars + la location de vélo ou l'accès aux parkings + la location de vélo.**

**Sur les sites de rabattement, la location de vélos est comprise soit dans le titre de transport soit dans le prix du stationnement (quelque soit le nombre de personne ?).**

# L'intermodalité en marche

Les points d'intermodalité doivent se situer aux croisements d'axes et aux entrées des centres urbains, notamment :

- RD 37/RD570
- RD 570/ RD38cf
- Saintes Maries de la Mer
- Le Sambuc (RD36)
- Le Bac de Barcarin
- Le point de vue du sel (Sud Salin de Giraud, RD36d)



# Le vélo

*Eau, chevaux, vélos, oiseaux, roseaux : la Camargue*

# Le vélo

## ENJEU :

**LE VELO : UN MODE DE DEPLACEMENTS ET DE DECOUVERTE DU PNR DE CAMARGUE**

## OBJECTIFS :

1. Développer son usage,
2. Extension et maillage du réseau vélo à vocation touristique,
3. Sécurisation des axes : un meilleur partage des infrastructures entre les véhicules motorisés et le vélo,
4. Renforcer le jalonnement du réseau vélo,
5. Mettre en place un dispositif de stationnement au droit des pôles touristiques pour les vélos ,
6. Installer des services de location de vélos au niveau des parcs relais et de stationnement.

# Le vélo : quels aménagements choisir ?

**TABLEAU DE SYNTHÈSE DES CRITÈRES DE CHOIX**  
zone péri-urbaine ou rase campagne

aménagement pratique	cohabitation	cohabitation séparée	séparation des trafics	
	voie partagée	accotement revêtu ou bande cyclable	piste cyclable	voie verte
Utilitaire peu expérimenté	= si trafic très faible < 3000 véh/j	—	+ si intersections traitées correctement	+ +
Utilitaire expérimenté	=	+ +	= localement si voie à grande circulation	+
Promenade	+ si trafic très faible < 3000 véh/j	de — à + selon les conditions de circulation	+ si intersections traitées correctement	+ + avec parking si accès difficile
Itinérance	+	de — à + selon les conditions de circulation	= localement si voie à grande circulation	+ hors heures d'affluence seulement
Sport	= si revêtement roulant	+ +	— localement si voie à grande circulation	= hors heures d'affluence seulement

- + + Principe **très bien adapté** à cet usage (avec ou sans condition)
- + Principe **adapté** à cet usage (avec ou sans condition)
- = Principe **pouvant convenir** à cet usage (avec ou sans condition)
- Principe **peu adapté** à cet usage

# 1. La voie partagée : sur les voiries secondaires et tertiaires du PNRC



- Pas de signalisation de police spécifique aux cycles
- Pas de marquage au sol spécifique aux cycles

- Chaussée où cyclistes, chevaux et voitures cohabitent
- La vitesse est limitée à 70Km/h



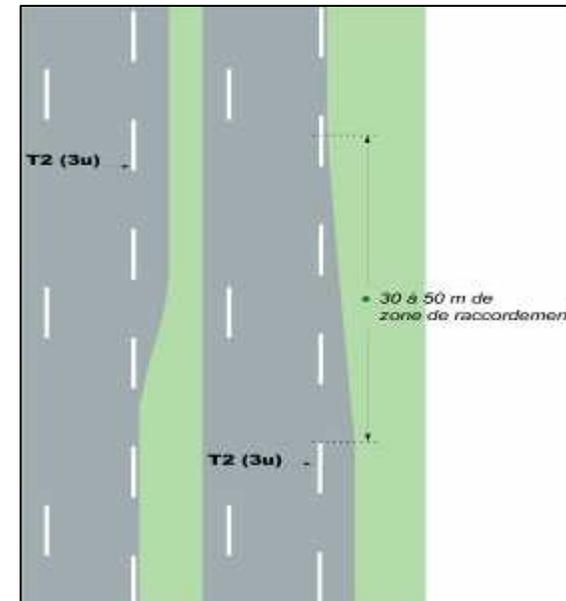
Panneau de signalisation du réseau „partageons la route“ dans le PNR de Camargue

## 2. La bande cyclable : sur les voiries secondaires du PNRC



- Multi usagers : vélo, piétons, cavaliers,...
- Espace situé à droite du marquage de rive de la chaussée
- Bande à peindre en ocre, sans pictogramme (ex : RD 570)

- Largeur > à 1,25 m
- Séparation de la chaussée par une ligne de rive discontinue
- Pas de signalisation de police
- Eviter les discontinuités
- Prévoir une zone de raccordement suffisante
- La vitesse sur la chaussée est limitée à 70Km/h



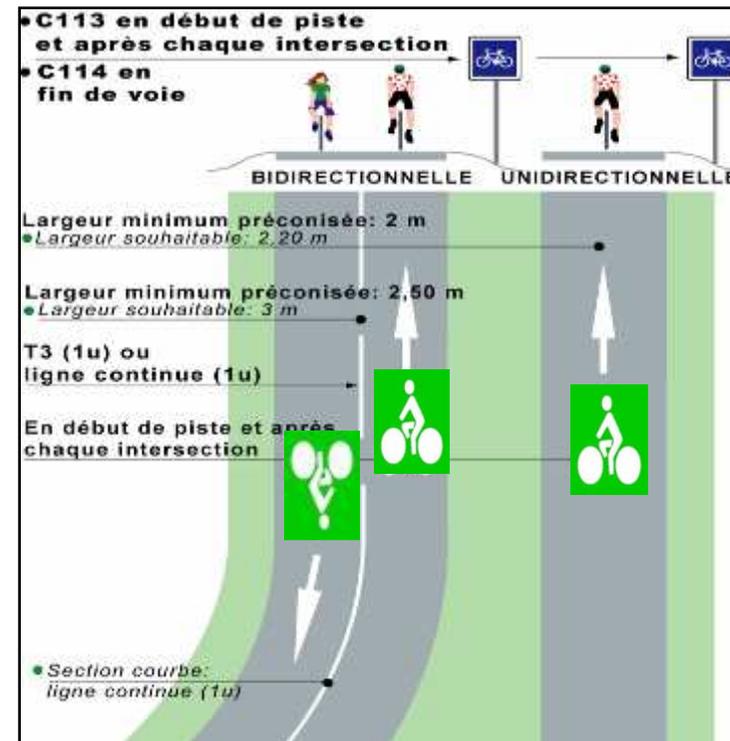
# 3. La piste cyclable : sur les voiries primaires du PNRC



- Chaussée exclusivement réservée aux cycles,
- Séparée physiquement de la chaussée
- Ouverte à la circulation motorisée

Largeur conseillée :

- Unidirectionnelle :
  - ➔ 2 m
  - ➔ minimum : 1,50 m
- Bidirectionnelle :
  - ➔ 2,50 m à 3 m en zone urbaine
  - ➔ 3 m et plus en rase campagne



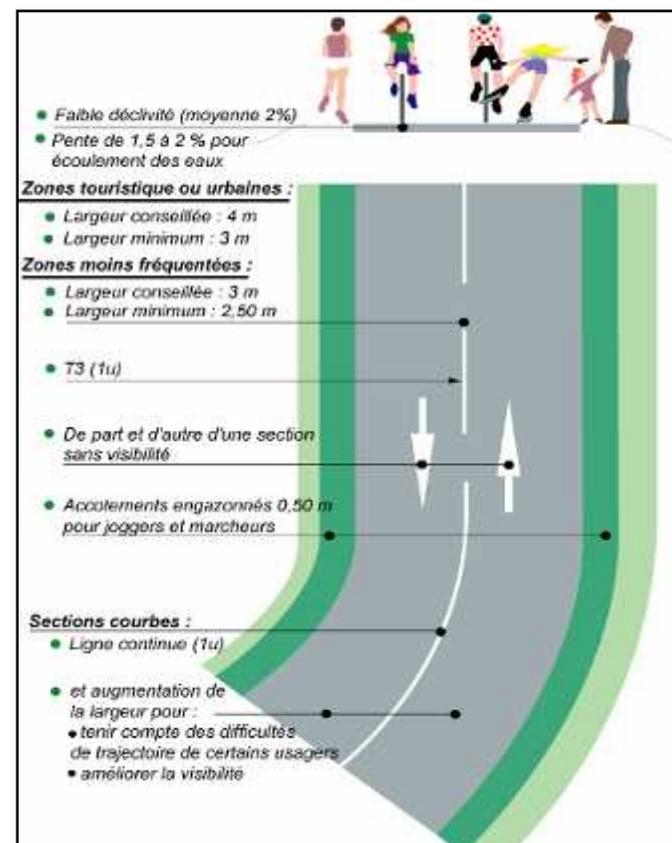
# 3. La piste cyclable : sur les voiries primaires du PNRC

- La piste cyclable est presque toujours appréciée par :
  - ➔ Les cyclistes moins confirmés
  - ➔ Les cyclistes moins pressés, les cyclistes de loisir, etc
  
- La piste ne convient pas toujours aux cyclistes quotidiens :
  - ➔ Si le tracé est sinueux (détours, passages compliqués aux carrefours)
  - ➔ S'il y a de nombreux piétons
  
- Dans la plupart des cas, elle est peu appréciée par les sportifs

## 4. La voie verte



Chaussée réservée aux déplacements non motorisés

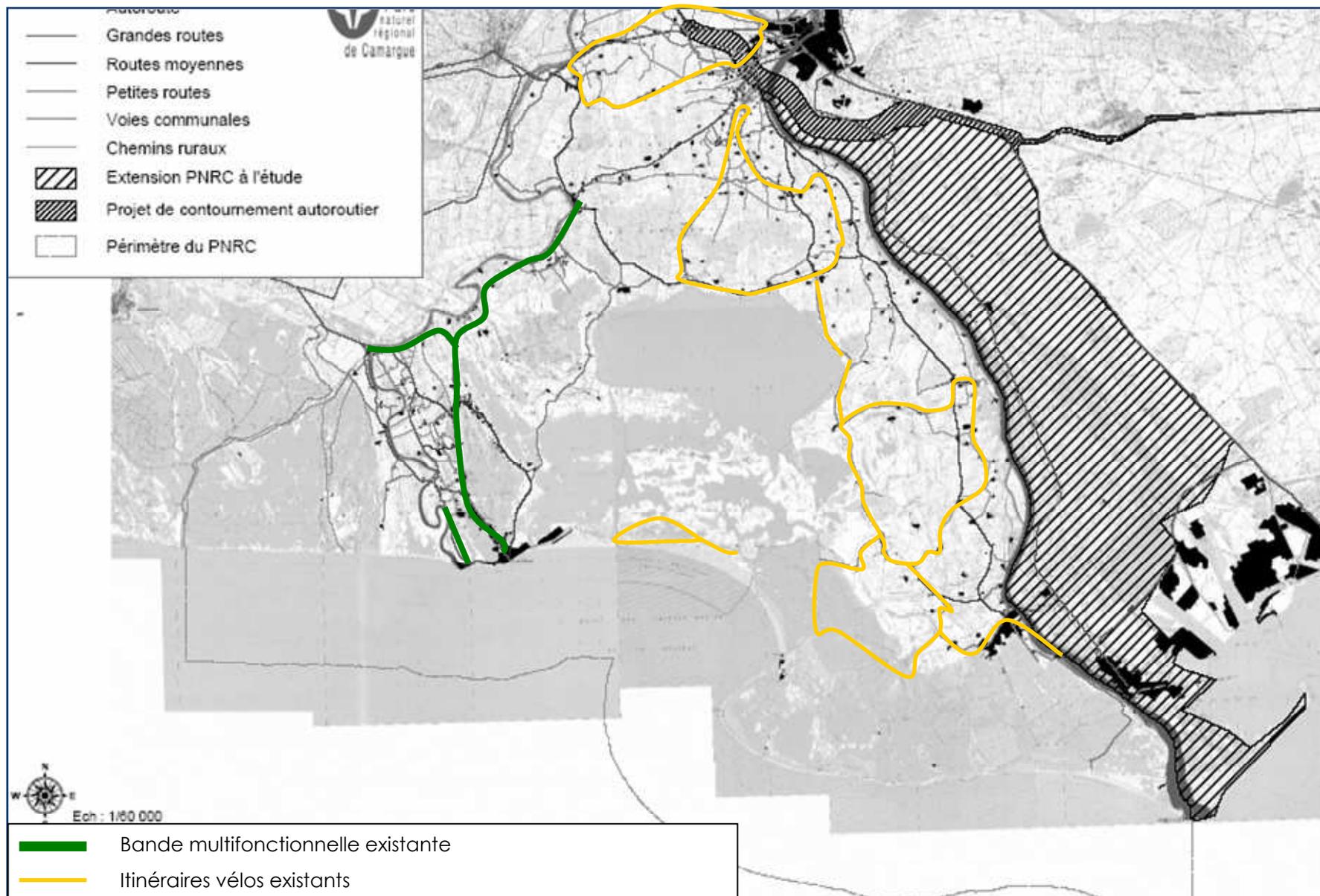


- La voie verte convient à tous les cyclistes sauf aux sportifs.
- Les utilisateurs : cycliste, roller, marcheurs, joggers et Personnes à Mobilité Réduite (PMR)
- Elle répond à de nombreux besoins et attentes : besoin d'évasion d'une population urbaine, espace de promenade et de circulation loin des nuisances routières, recherche de convivialité
- Exemple : le chemin des Cinq Gorges

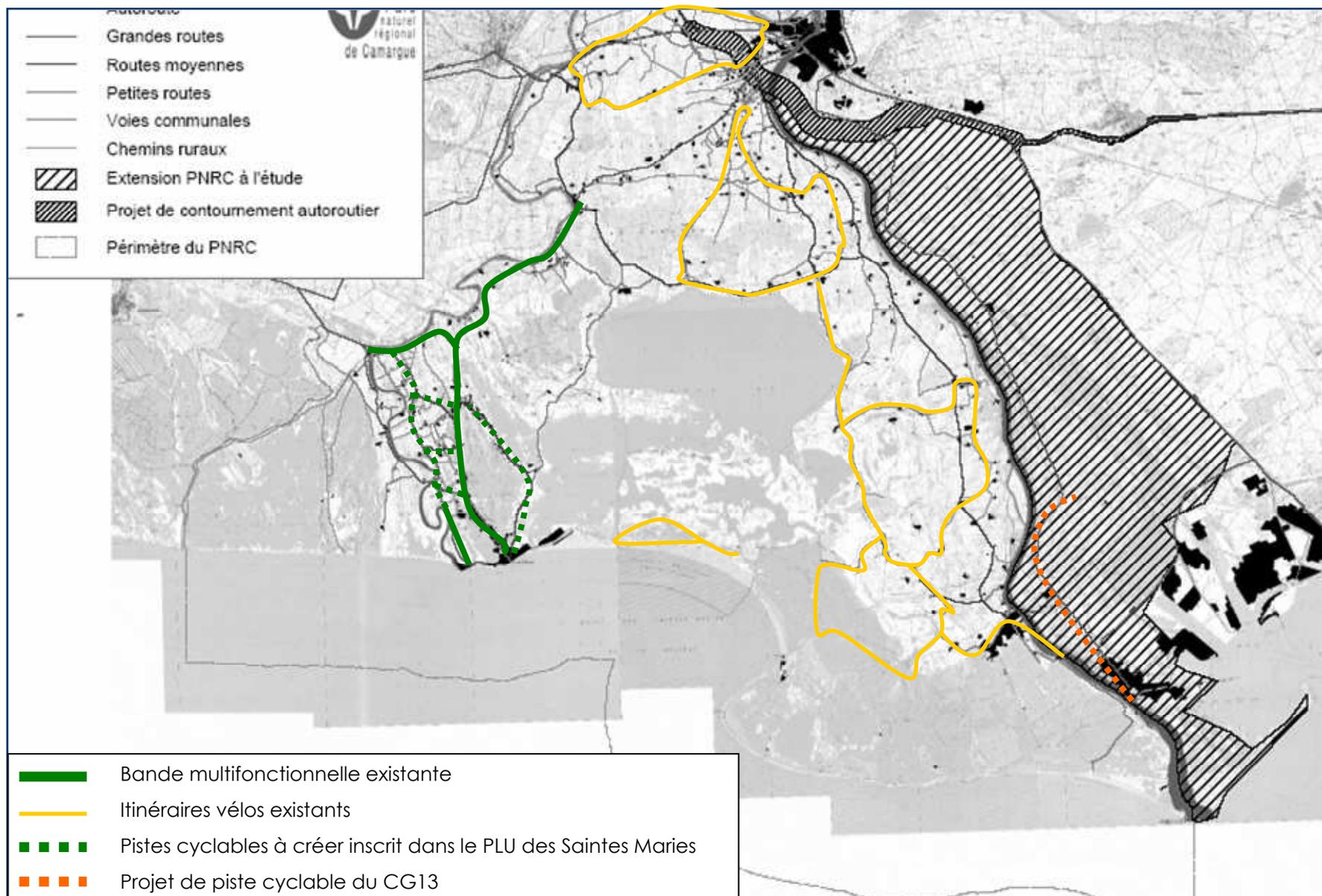
# Les objectifs du schéma vélo à atteindre

Objectifs	Equipements et nature		
<p><b>1. Mailler le réseau</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Créer une véritable piste cyclable bidirectionnelle sur la RD570.</li> <li>➤ Réaliser une bande cyclable sur la RD37 en direction du hameau de Saliers depuis le carrefour avec la RD 570</li> <li>➤ Créer une bande cyclable sur la RD37 entre le domaine de Méjanas/ l'observatoire et le carrefour avec la RD570 permettant ainsi un maillage avec la boucle « Arles-Vaccarès ».</li> <li>➤ Projet de piste cyclable sur une section de la RD35 entre Arles et Port Saint Louis (Conseil Général).</li> </ul>		
<p><b>2. Sécuriser les axes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sécuriser les sections existantes par une signalétique horizontale et verticale : informer régulièrement l'automobiliste qu'il n'est pas le seul usager de l'infrastructure.</li> <li>➤ Sécuriser les « voiries partagées » existantes : RD38, RD37, RD85a.</li> </ul>		
<p><b>3. Renforcer la signalétique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettre en place des points d'information (RIS) indiquant les voiries partagées, les itinéraires de randonnée cyclable et les aménagements existants sous forme de :             <ul style="list-style-type: none"> <li>-RIS principal au niveau des 3 entrées : RD570, RD38c et RD35</li> <li>-RIS secondaire sur la RD85a, Salin de Giraud, le domaine de la Palissade et la RD37</li> </ul> </li> </ul>		
<p><b>4. Renforcer la place du vélo dans le dispositif de stationnement actuel</b></p>	<p>Implanter des parcs vélos aux abords des pôles touristiques les plus fréquentés :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Saintes Maries de la Mer</li> <li>- Domaine de Méjanas</li> <li>- Le Sambuc</li> <li>- Salin de Giraud</li> </ul> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parc Ornithologique</li> <li>- Domaine de la Palissade</li> <li>- La Capellière</li> </ul> </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Saintes Maries de la Mer</li> <li>- Domaine de Méjanas</li> <li>- Le Sambuc</li> <li>- Salin de Giraud</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parc Ornithologique</li> <li>- Domaine de la Palissade</li> <li>- La Capellière</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Saintes Maries de la Mer</li> <li>- Domaine de Méjanas</li> <li>- Le Sambuc</li> <li>- Salin de Giraud</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parc Ornithologique</li> <li>- Domaine de la Palissade</li> <li>- La Capellière</li> </ul>		
<p><b>5. Installer des services de location de vélos</b></p>	<p>Implanter au sein des différents parkings ( parc relais notamment) et sites touristiques des magasins de location de vélo pour encourager la pratique de ce mode de déplacement.</p>		

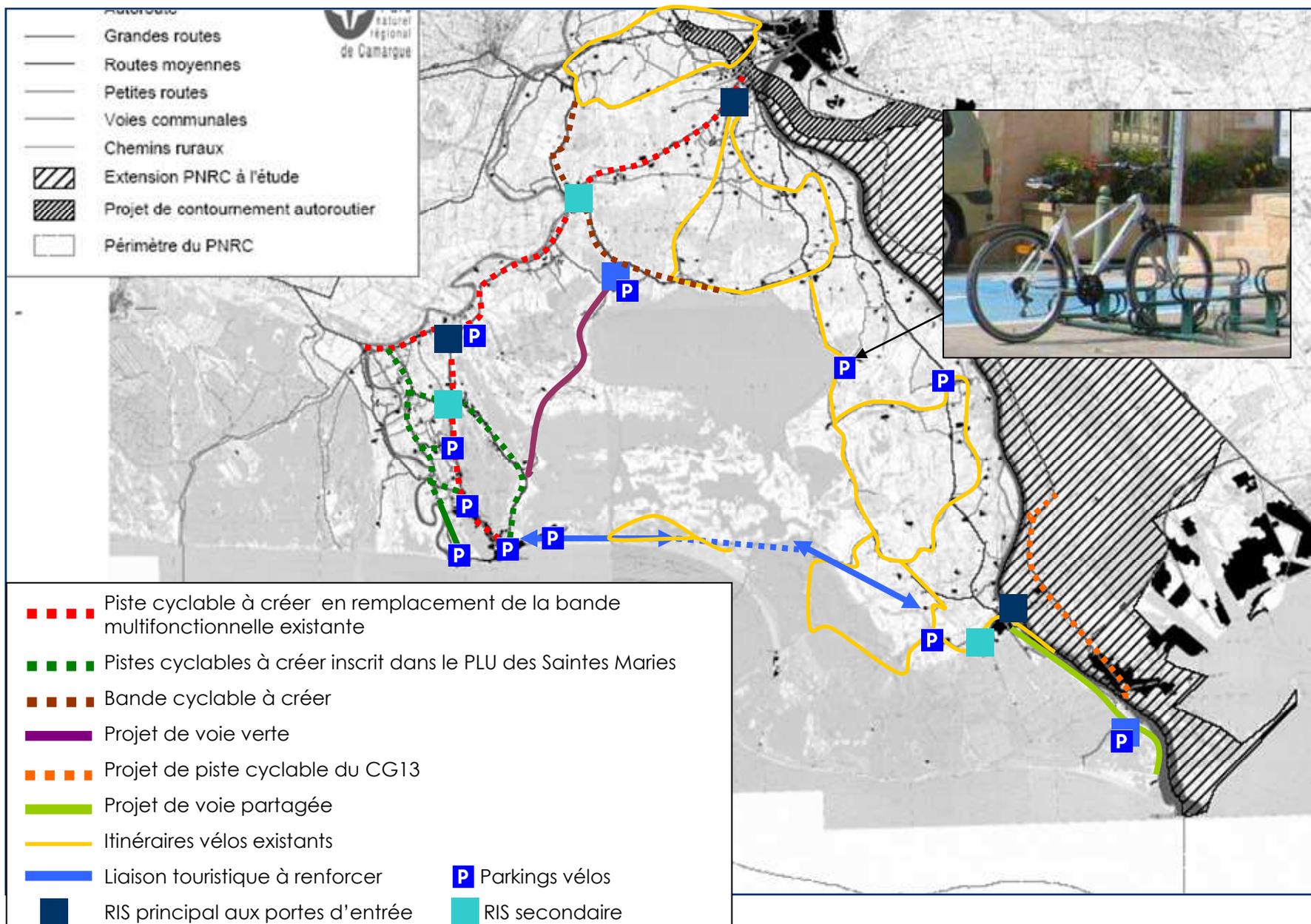
# Schéma des équipements vélo existants



# Schéma vélo envisagé par les collectivités



# Schéma vélo proposé





# Les cheminements piétons

*Eau, chevaux, vélos, oiseaux, roseaux : la Camargue*

# Plan de circulation de Salin de Giraud

## Des projets à plus ou moins long terme :

- 70-75 logements
- 1 résidence hôtelière
- 1 camping 3 étoiles
- Restructuration de la place des Guardians



Parc relais



Cheminement piéton



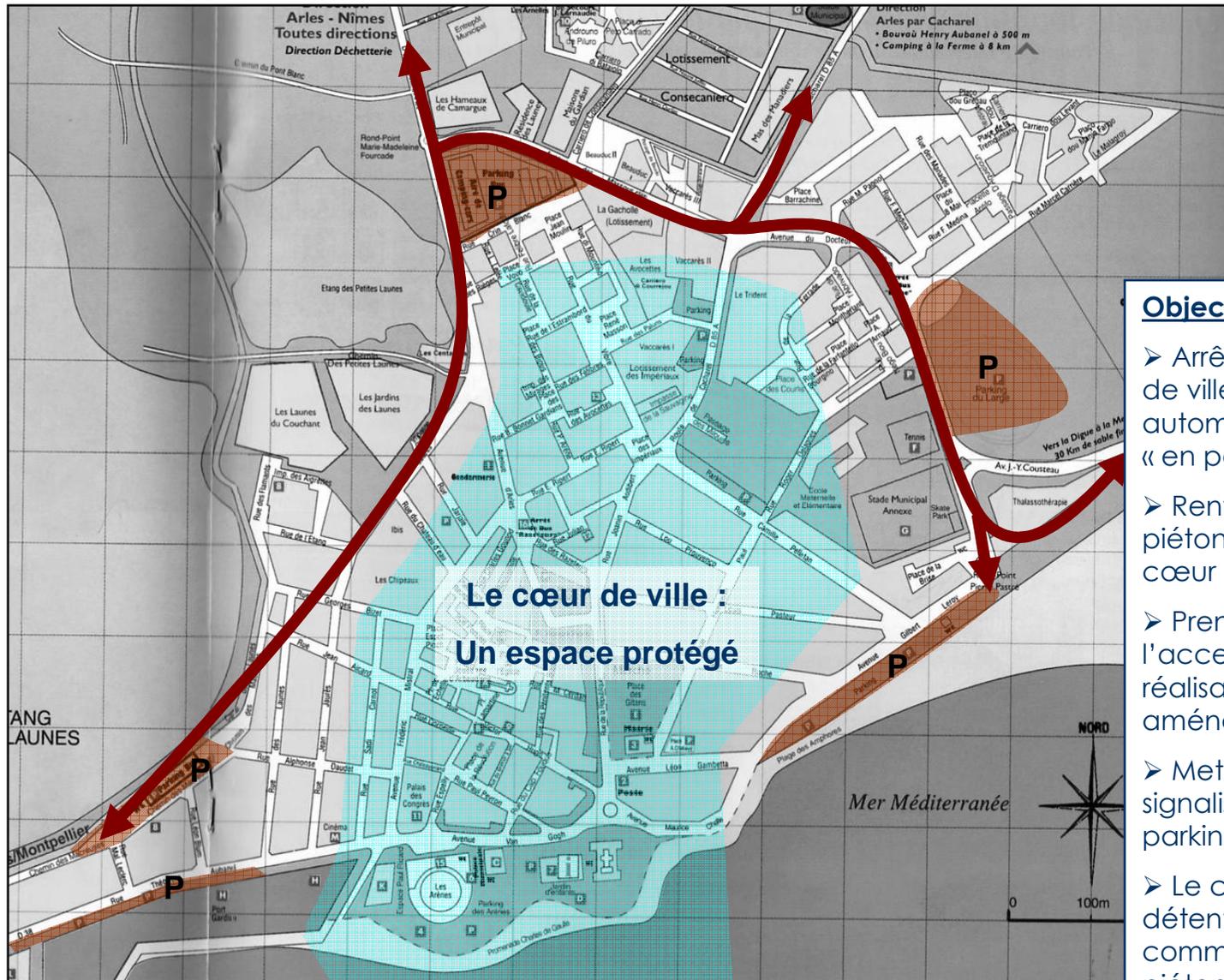
Zone de protection du cœur de ville

Parc relais

## Objectifs :

- Un cœur de village à protéger par le renforcement de la place des piétons dans le dispositif déplacements tous modes : **les piétons, maître du jeu.**
- Un parc relais, dédié centre ville, à créer avec une signalisation appropriée.
- Des espaces de stationnement vélo à aménager au niveau du parc relais.
- Un cheminement piéton à renforcer le long du boulevard de la gare.
- Des aménagements en faveur des personnes à mobilité réduite (PMR) à réaliser pour faciliter leur cheminement.

# Plan de circulation des Saintes Maries de la Mer



## Objectifs :

- Arrêter les véhicules en entrée de ville et guider les automobilistes vers les parkings « en périphérie ».
- Renforcer les cheminements piétons entre les parkings et le cœur de la commune.
- Prendre en compte l'accessibilité PMR lors de la réalisation de nouveaux aménagements
- Mettre en place une signalisation dynamique des parkings
- Le centre ville : un espace de détente, de loisir, d'attractivité commerciale réservé aux piétons.



# Les chevaux

*Eau, chevaux, vélos, oiseaux : la Camargue*

# Les chevaux

## ENJEU :

**LA BALADE EQUESTRE : RENFORCER ET SECURISER SON USAGE POUR DEVENIR LA CAPITALE SUD DU CHEVAL EN LIBERTE**

## OBJECTIFS :

1. Développer son usage,
2. Eviter sa présence en bordure des voies primaires,
3. Matérialiser spécifiquement et signaler les points de traversée des chevaux.
4. Route de Cacharel (RD85a) et RD38 : 2 axes classés voies secondaires au bénéfice des chevaux et des cyclistes.
5. Salin de Giraud et la route de Beauduc : une carte à jouer ?



# Le jalonnement des sites touristiques

*Eau, chevaux, vélos, oiseaux, roseaux : la Camargue*

# Le jalonnement

## ENJEU :

**UN JALONNEMENT INTERNE A DEVELOPPER POUR METTRE EN VALEUR LE PNR, SENSIBILISER LES VISITEURS ET LES INFORMER REGULIEREMENT QU'ILS SONT DANS UN TERRITOIRE PROTEGE ET APAISE**

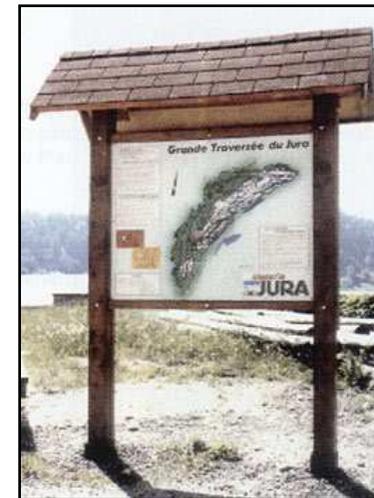
## OBJECTIFS :

- 1. Renforcer et mettre en valeur la signalétique propre au PNR de Camargue**
- 2. Identifier les pôles touristiques**
- 3. Guider les touristes**

# Objectif 1 : Renforcer et mettre en valeur la signalétique propre au PNRC



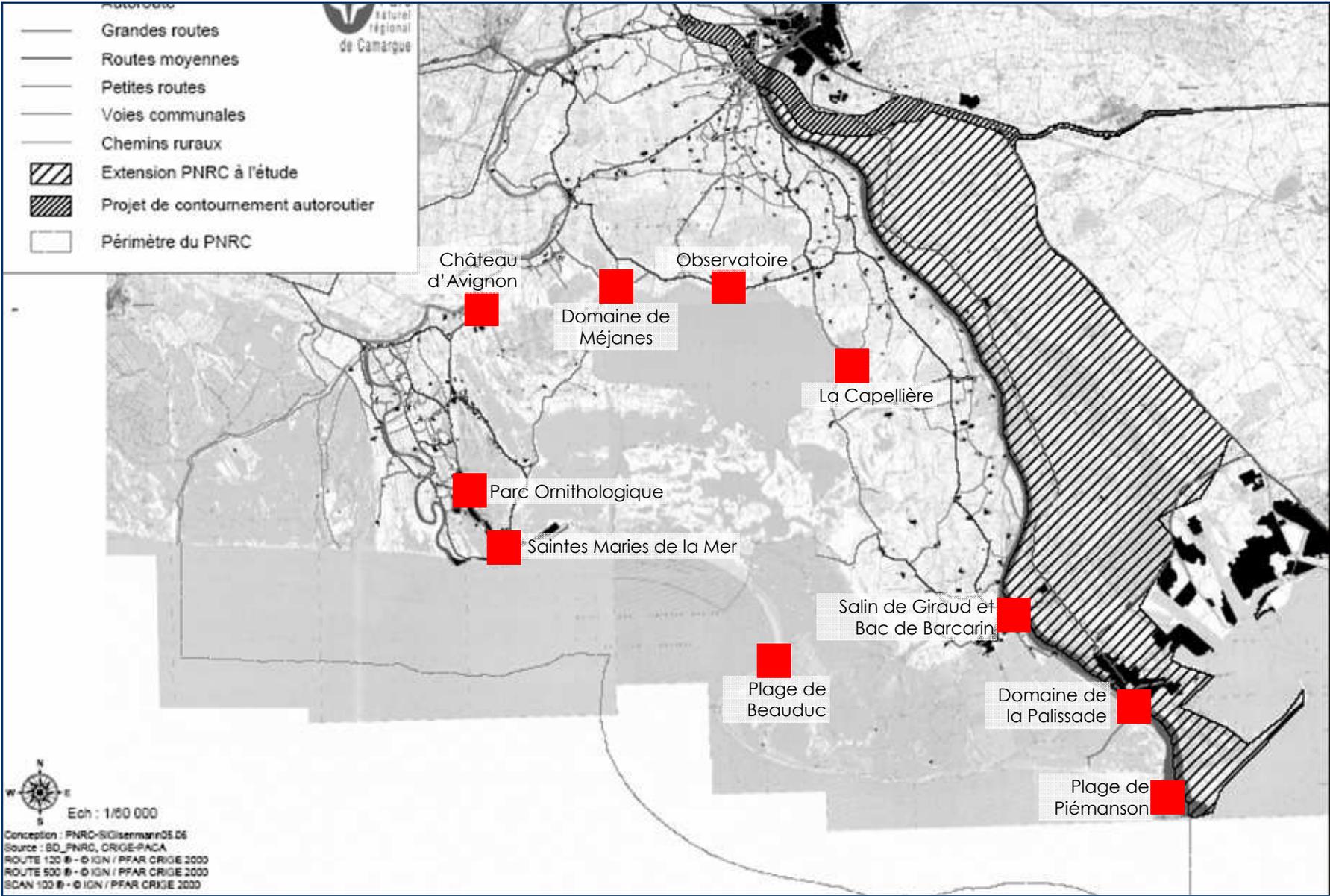
Relais Information Service (RIS) à positionner aux 3 entrées du PNR de Camargue et aux abords de pôles touristiques majeurs.



Mettre en place une signalétique interne au PNR se distinguant des autres panneaux routiers.



# Objectif 2 : Identifier les pôles touristiques



# Objectif 3 : Guider les touristes

Installer aux principales portes d'entrée des espaces d'information :

- Indiquer la particularité des lieux,
- Préciser les lieux d'attraction et leur spécificité,
- Signaler les espaces de stationnement et les circuits vélo,
- Informer sur le réseau TC et les parcs relais existants,
- ....

Equiper ces espaces, en période estivale, de points d'accueil et d'information.

Ces espaces spécifiques doivent être sécurisés.



# L'accès aux plages de Piémanson et de Beauduc

*Eau, chevaux, vélos, oiseaux, roseaux : la Camargue*

# La plage de Piémanson

**Une fréquentation variée : baigneurs, pêcheurs, chasseurs, campeurs,...**

## **4 problèmes majeures sur ce site :**

- La sécurité : délinquance, risque d'incendie, intervention des secours,...
- La salubrité liée à l'absence de sanitaires.
- La protection de la nature et la fragilisation de la dune.
- L'application de la loi sur le littoral : occupation de la bande des 300m.

## **Des travaux de réaménagement de la plage de Piémanson sont prévus pour l'été 2008 :**

- Restreindre l'espace accessible en véhicules motorisés
- Réalisation d'une aire de stationnement d'une capacité maximale comprise entre 1 375 et 2 050 places de parking (selon le scénario retenu) destinées aux véhicules motorisés (voitures, campings cars, cars, motos) et aux vélos.
- Réalisation de passerelles piétonnes pour rejoindre la plage.
- Préservation du littoral.

# La plage de Beauduc

- La route de Beauduc appartient aux Salins du Midi et la digue à la Mer est une propriété de l'Etat, interdite à la circulation motorisé.
- Les problèmes de sécurité, de salubrité et d'occupation de la bande des 300m sont quasiment similaires à ceux rencontrés sur la plage de Piémanson.
- La présence éloignée d'un poste de secours nécessite régulièrement des évacuations par hélicoptère.
- **Il n'existe pas de réel projet concernant cet espace.**
- **Son fonctionnement actuel ne peut être maintenu.**



# Actions et maîtrise d'ouvrage

*Eau, chevaux, vélos, oiseaux, roseaux : la Camargue*

# Actions et maîtrise d'ouvrage

Actions	Maitrise d'ouvrage
Réaménager les voies et sécuriser les points noirs	Conseil Général
Traiter la traversée des hameaux selon une charte d'aménagement spécifique au PNRC	Conseil Général
Aménager et renforcer les infrastructures en faveur des vélos	Conseil Général, Communauté d'agglomération, Communes, PNRC
Développer les transports collectifs (fréquence, itinéraires touristiques) et instaurer un service de transport à la demande	Communauté d'agglomération, Communes, Conseil Général, Conseil Régional
Réaliser des parcs relais sur le territoire camarguais	Conseil Général, Communauté d'agglomération, Communes, PNRC
Mettre en place des arceaux vélos aux abords des principaux sites touristiques du PNRC	PNRC, Conseil Général

# Actions et maitrise d'ouvrage

Actions	Maitrise d'ouvrage
Développer la complémentarité bus/cars/vélos (tarification attractive + stationnement vélo dans les bus)	PNRC, Conseil Général, Communauté d'agglomération, Commune
Sécuriser, améliorer et matérialiser les arrêts de bus	Communauté d'agglomération, Conseil Général
Mettre en place une charte signalétique (RIS, campagne d'information,...)	PNRC, Communauté d'agglomération
Mettre en valeur la particularité du territoire au niveau des portes d'entrée dans le parc et informer les usagers et les habitants en différents endroits du territoire sur la spécificité des lieux et des besoins de sa protection	PNRC
Réaménager la plage de Piémanson	Communauté d'agglomération, Communes, PNRC
Sécuriser les lieux aménagés pour l'observation des paysages et des animaux	PNRC